

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **M097**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **DELF - KAMILA**

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : **76277666**

Total des frais engagés : **1924549** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : **DELFI KAMILA**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/02/2024	R1		150DH	<i>Le patient a été informé de la facture et a accepté le paiement des honoraires.</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie HAY BOUCHRA R. Nisrine BOUDEGGA 44, Lotissement Bouchra Sidi Maârouf - Casablanca Tél. : 05 22 58 19 49	8/02/24	372,25 DH

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

8 032578 477337

PPC : 79,00 DH



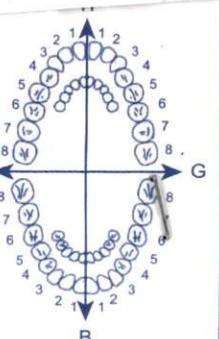
PPV : 139,30 DH
LOT : 651328
PER : 02/25

PPV : 139,30 DH
LOT : 651328
PER : 02/25

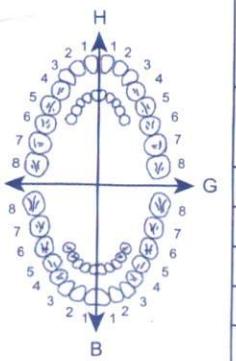
LOT : 4953
UT.AV : 06-26
PPV : 21DH00

ZINASKIN® 45 mg

PPV : 38DH20 EXP 09/2026
LOT 38036 1



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

CŒFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

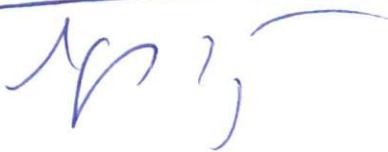
DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

57 alfor - C)
79,00 ~~79,00~~ 
N° 1 a au peler .

6 / 2 twasken 4 
38,20 ~~38,20~~ 

372,25

Docteur LAHOUA Aziz
Micronutrition
Générale
Diabétologie
Medecine du Travail
Medecine du Nour Sidi Maârouf
Medecine de la femme - tel: 0522 97 59 70
15, Véga - Casablanca
20220 Casablanca

Pharmacie HAY BOUCHRA
DR. Nierine BOUDEGGA
14, Lotissement Boughra
Sidi Maârouf - Casablanca
Tel. : 05 22 58 19 49

Docteur Lahlou A. Aziz

الدكتور لحلو ألين عزيز

Médecine Générale

الطب العام

Spécialiste Médecine du travail et Ergonomie

اختصاصي في طب الشغل

Diabétologie et Maladies du Cholestérol

أمراض السكري وأمراض الكوليستيرون

D.U. en Alimentation Santé et Micronutrition

الشخص بصدى الأصوات ما فوق المسموعة

Membre de l'I.E.D.M

القافية الدقيقة

(Institut Européen de Diététique et Micronutrition)

خريج جامعة مونبولي بفرنسا

Echographie Générale

خبير ملحق لدى المحاكم

Diplômé de l'Université de Montpellier-France

DOCTRI

Expert Assermenté Auprès des Tribunaux

139,25 Casablanca, le : 08/02/2024 . KAMUA
1/ clavicle 15\$,
2100 152x1578 15\$
71. Résumé A
15,80 153x15 15\$
31 Dobjaee 1500 15\$
99,00 147 3x15 15\$
41 Aginal 1500 15\$
105 3x15 15\$

45، تجزئة سفيان إقامة نور (مقابل المركب الثقافي) - سيدى معروف - 20280 الدار البيضاء - الهاتف : 0522 97 59 70

45, Lot Soufiane Rés. NOUR (en face centre culturel) - Sidi Maârouf - 20280 Casablanca - Tél : 0522 97 59 70